

sainte Luce (1), dont la fête, selon le martyrologe romain, se célèbre le treize décembre.....”

Pour se conformer aux lois françaises en usage dans ce pays il fallait, pour donner une existence civile à la nouvelle paroisse, se pourvoir de *Lettres Patentes* de Sa Majesté. En conséquence, une requête fut présentée au gouverneur Sir James Kempt, mais ce ne fut que le 12 février 1835, sous l'administration de lord Aylmer, que la paroisse de Sainte-Luce fut reconnue civilement.

Le 2 janvier 1830, les nouveaux paroissiens ayant envoyé une requête à Mgr Panet demandant à Sa Grandeur “ de bien vouloir leur accorder la permission de bâtir une église en pierre de 80 pieds français, en dedans ” (rien que cela pour commencer), l'évêque de Québec délégua, le 3 novembre suivant, M. Edouard Faucher, curé de Trois-Pistoles, pour fixer l'emplacement de la future église, ce qu'il fit le 21 du mois suivant en plantant une petite croix pour marquer l'endroit que devait occuper le maître-autel, et cela précisément au beau milieu de la *Pointe aux-Coches*.

Pour des raisons sur lesquelles on ne permettra de glisser, la bénédiction de la première pierre ne fut faite, par Mgr Signay, que le 27 juillet 1838, et l'église fut livrée au culte le 26 décembre 1840.

Cette poignée d'habitants relativement pauvres venaient d'édifier une église considérée alors comme l'une des plus vastes de nos campagnes canadiennes ; en voici les dimensions principales : 80 pieds de longueur, intérieur, pour la nef, sur 44 de largeur, aussi intérieur ; hauteur des murs, 22 pieds. La sacristie, 28 pieds de largeur sur 35 de longueur, intérieur ; hauteur des murs, 14 pieds mesure française. On

(1) Ce nom patronal fut donné pour perpétuer la mémoire de la première bienfaitrice de la nouvelle paroisse, dame *Luce* Drapeau-Casault, co-seigneuresse, femme d'une haute intelligence et d'un grand sens pratique.